



UNIVERSITÉ DE MONCTON
EDMUNDSTON MONCTON SHIPPAGAN

Secrétariat général

**273^e séance du
SÉNAT ACADÉMIQUE**

SAC-231103

Le 3 novembre 2023

de 8 h 30 à 12 h 7

Mode comodal :

Salon de la chancelière, campus de Moncton

ou

à distance via Microsoft Teams

PROCÈS-VERBAL
Sénat académique • SAC-231103



SAC-231103

UNIVERSITÉ DE MONCTON

273^e séance du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 3 novembre 2023

Salon de la chancière, campus de Moncton

PRÉSENCES

MEMBRES

Hector Adégbidi, professeur	Edmundston	Monique Levesque, professeure	Moncton
Hélène Albert, professeure	Moncton	Gervais Mbarga, professeur	Moncton
Pandurang Ashrit, doyen	Moncton	Sylvie Morin, doyenne	Edmundston
Claudine Auger, professeure	Shippagan	Nathalie Parent, bibliothécaire	Moncton
Lyne Chantal Boudreau, professeure	Moncton	Christine Paulin, professeure	Moncton
Yannick Boudreau, étudiant	Moncton	Gérard Poitras, doyen	Moncton
Francis Bourgoïn, étudiant	Moncton	Dr Denis Prud'homme, recteur et vice-chancelier	U de M
Lacina Coulibaly, professeur	Edmundston	Antoine Rochette, étudiant	Shippagan
Olivier Clarisse, professeur	Moncton	Gilles C. Roy, vice-recteur à l'enseignement et à la recherche	U de M
Jeanne Mance Cormier, directrice générale de la bibliothèque par intérim	Moncton	Michel Soucy, professeur	Edmundston
Marianne Cormier, doyenne	Moncton	Céline Surette, professeure	Moncton
Lacina Coulibaly, professeur	Edmundston	<u>AUTRES PERSONNES PRÉSENTES</u>	
Étienne Dako, professeur	Moncton	Lynne Castonguay, secrétaire générale	U de M
Pierre-Marcel Desjardins, professeur	Moncton	Janice Comeau, secrétaire d'assemblée	U de M
Salah-Eddine El Adlouni, professeur	Moncton	Gabriel Cormier, vice-recteur à l'administration et aux ressources humaines	U de M
Pierre Philippe Ferguson, doyen	Shippagan	Elizabeth Dawes, vice-rectrice adjointe à l'ens. et aux affaires professorales	U de M
Micheline Gleixner, professeure	Moncton	Sébastien Deschênes, vice-recteur	Edmundston
Abby Godin, étudiante	Edmundston	Jeanne d'Arc Gaudet, professeure retraitée	Moncton
Jeanne Godin, professeure	Moncton	Sid-Ahmed Selouani, vice-recteur	Shippagan
Amel Kaouche, professeure	Edmundston	Paul Ward, directeur, Direction des communications	Moncton
Erik Labelle-Eastaugh, doyen	Moncton	Stéphanie Weaton, registraire	Moncton
Denis Lajoie, professeur	Moncton		
Gabriel LaPlante, professeur	Moncton		
Francis LeBlanc, doyen	Moncton		
Mélanie LeBlanc, professeure	Edmundston		

Personnes excusées : Frédéric Huppé-Gourgues, Xavier Robichaud, Andrée Roy, Simon Thériault et Jean-François Thibault

TABLE DES MATIÈRES

	Page
1. OUVERTURE (273 ^E SÉANCE)	4
1.1 Bienvenue aux nouveaux membres	4
2. PRÉSIDENCE D'ASSEMBLÉE	4
2.1 Président d'assemblée (régulier)	4
2.2 Président d'assemblée suppléant (pour la réunion du SAC-231103)	4
3. CONSTATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION	5
4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE	5
5. CORRESPONDANCE	5
6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR.....	5
7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-230825	5
8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-230825	5
8.1 Mise en œuvre de la réforme des comités du Sénat académique	5
8.2 Autres	6
9. RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION	6
9.1 Évaluation des programmes d'études en économie (spécialisation, majeure et mineure)	6
10. RAPPORT DU COMITÉ DES RÈGLEMENTS.....	7
10.1 Mise à jour de la nomenclature des règlements universitaires du 1 ^{er} cycle et des cycles supérieurs.....	7
10.2 Modification aux règlements universitaires 31.1 et 32.1 – thèses par articles	7
11. RAPPORT DU BUREAU DE DIRECTION DU SÉNAT ACADÉMIQUE.....	8
11.1 Sanction des études – octobre 2023	8
12. NOMINATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF DE SÉLECTION POUR LE POSTE DE VRER - RENOUELEMENT.....	8
12.1 Deux professeures ou professeurs, membres du Sénat académique	8
12.2 Une étudiante ou un étudiant, membre du Sénat académique	8
13. NOMINATIONS AUX COMITÉS DU SÉNAT ACADÉMIQUE	9
13.1 Bureau de direction du Sénat académique	9
13.1.1 Membre du corps professoral du campus d'Edmundston et membre du Sénat, élu par le Sénat.....	9
13.2 Conseil de la langue française	9
13.2.1 Professeure ou professeur, membre du Sénat, élu par le Sénat.....	9
14. FORMATION – RÉFORME DES COMITÉS DU SÉNAT ACADÉMIQUE ET GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE	9
15. DESTRUCTION DES FICHIERS EXCEL COMPRENANT LE DÉTAIL DES VOTES	9
16. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER	9
17. RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ CDU-230923	10
18. AFFAIRES NOUVELLES.....	10
19. PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE	10
20. CLÔTURE.....	10

TABLE DES MATIÈRES (suite)

	Page
ANNEXE 1 : Transcription.....	11
ANNEXE 2 : Enregistrement.....	39
ANNEXE 3 : Documents.....	40
Document A : Ordre du jour adopté.....	A (1-3)
Document B : Compte-rendu du Bureau de direction du Sénat académique.....	B (1-3)
Document C : Mise en œuvre de la réforme du Sénat académique	C (1)
Document D : Procès-verbal du CCJ-230821.....	D (1)
Document E : Mise à jour de la nomenclature aux règlements universitaires du 1 ^{er} cycle et des cycles supérieurs	E (1-143)
Document F : Modification aux règlements universitaires 31.1 et 32.1 – Thèse par articles	F (1-18)
Document G : Tiré à part de la <i>Politique de sélection des cadres</i>	G (1-6)
Document H : Bureau de direction du Sénat académique - Attributions	H (1-5)
Document I : Rapport du recteur et vice-chancelier	I (1-15)

- ★ Le Secrétariat général (SG) fait parvenir aux membres du Sénat académique les documents pertinents à l'ordre du jour qui sont adressés au président du Sénat académique ou au Secrétariat général et ceux que les membres du Sénat académique lui demandent expressément de distribuer. Seuls les documents acheminés aux membres par le SG sont placés en annexes du procès-verbal.

Nota bene :

- 1) La présente version du procès-verbal ne renferme pas en annexe les documents déjà expédiés pour la réunion. Le procès-verbal et les annexes peuvent être consultés sur le site Web à l'adresse suivante : <https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>.
- 2) L'enregistrement de la séance est déposé au Service des archives de l'Université de Moncton.
- 3) Seules les propositions dont le numéro est accompagné d'un **R** (pour « résolution ») ont été adoptées. Les propositions qui ont été déposées, retirées ou rejetées portent un numéro accompagné d'un **P**.

1. **OUVERTURE (273^E SÉANCE)**

8 h 30 : Le recteur et vice-chancelier, à titre de président du Sénat académique, démarre la réunion en citant le texte de reconnaissance des territoires autochtones : « *L’Université de Moncton reconnaît que ses trois campus sont situés sur les terres ancestrales non cédées des Wolastoqiyik et des Mi’kmaq. Ces nations autochtones et leurs territoires sont régis par les « Traités de paix et d’amitié » élaborés et signés par les Wolastoqiyik, les Mi’kmaq et les Peskotomuhkati avec la Couronne britannique au 18^e siècle. Les traités n’abordaient pas la cession des terres et ressources, mais ils reconnaissaient plutôt le titre Wolastoqey, Mi’kmaq et Peskotomuhkati et définissaient les règles quant à ce qui devait être des relations durables entre les nations.* »

1.1 **Bienvenue aux nouveaux membres**

Le recteur souhaite la bienvenue aux nouveaux membres du Sénat académique, soit Pierre Philippe Ferguson, doyen des Études par intérim du campus de Shippagan, et Lacina Coulibaly, professeur au campus d’Edmundston

2. **PRÉSIDENCE D’ASSEMBLÉE**

Voir le Document B, p. 1-3

Le recteur et vice-chancelier déclare un conflit d’intérêts et quitte la salle.

Le vice-recteur à l’enseignement et à la recherche (VRER) explique que, à la suite de la fin du mandat de Jean-François Richard à titre de président d’assemblée du Sénat académique, un nouveau président doit être nommé.

2.1 **Président d’assemblée** (régulier)

R : 01-SAC-231103

Gilles Roy, appuyé par Céline Surette, propose :

*« Que le Sénat académique accepte la nomination de **Mathieu LeBlanc**, vice-doyen de la Faculté des arts et des sciences sociales, comme président d’assemblée à compter du 1^{er} décembre 2023 pour un mandat d’un an. »*

Vote sur R01 unanime ADOPTÉE

Le VRER précise qu’il faut procéder à la nomination d’une présidence d’assemblée suppléante pour la réunion en cours.

2.2 **Président d’assemblée suppléant** (pour la réunion du SAC-231103)

R : 02-SAC-231103

Gilles Roy, appuyé par Olivier Clarisse, propose :

*« Que le Sénat académique accepte la nomination de **Francis LeBlanc**, vice-recteur adjoint à la recherche et doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche, comme président d’assemblée de la réunion du 3 novembre 2023. »*

Vote sur R02 unanime ADOPTÉE

M. Francis LeBlanc se joint à la rencontre et assume la présidence d’assemblée. Il nomme les scrutateurs : Aboubaker Bensaad, Janice Comeau et Michel Couture. Les personnes excusées sont : Xavier Robichaud, Andrée Roy, Simon Thériault et Jean-François Thibault.

Dr Denis Prud’homme réintègre la salle.

3. CONSTATION DE LA RÉGULARITÉ DE LA CONVOCATION

La secrétaire générale confirme la régularité de la convocation.

4. VÉRIFICATION DU DROIT DE PRÉSENCE

La secrétaire générale indique que le quorum est atteint et que tout est en règle quant au droit de présence.

5. CORRESPONDANCE

Aucune correspondance n'a été reçue.

6. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Voir le Document A, p. 1-3

Les points 9.2, 9.2.1 et 9.2.2 qui portent sur l'abolition de certificats de deuxième cycle en enseignement sont reportés à la prochaine réunion du Sénat académique.

R : 03-SAC-231103

Hélène Albert, appuyée par Jeanne Godin, propose :

« Que l'ordre du jour soit adopté tel qu'il a été modifié. »

Vote sur R03

unanime

ADOPTÉE

7. ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL SAC-230825

R : 04-SAC-231103

Francis Bourgoïn, appuyé par Étienne Dako, propose :

« Que le procès-verbal SAC-230825 soit adopté tel que présenté. »

Vote sur R04

unanime

ADOPTÉE

8. AFFAIRES DÉCOULANT DU PROCÈS-VERBAL SAC-230825**8.1 Mise en œuvre de la réforme des comités du Sénat académique**

Voir le Document C, p. 1

Le VRER présente l'état d'avancement de la mise en œuvre de la réforme des comités du Sénat académique.

- Des sessions de formation destinées aux responsables du soutien administratif des comités ont eu lieu.
- Il y eut de nombreuses nominations au sein des divers comités, quoiqu'il reste toujours quelques postes à pourvoir.
- Quelques comités se sont réunis en octobre.
- La majorité des comités vont utiliser le portail numérique DiliTrust pour la gestion de leurs réunions.
- À partir du 1^{er} décembre, les réunions du Sénat académique seront diffusées en direct par l'entremise du web.

Le VRER rappelle que la réforme des comités du Sénat académique est entrée en vigueur le 10 octobre.

8.2 Autres

Aucun point n'est soulevé.

9. RAPPORT DU COMITÉ CONJOINT DE LA PLANIFICATION

Voir le Document D, p. 1

9.1 Évaluation des programmes d'études en économie (spécialisation, majeure et mineure)

Le VRER souligne que la procédure habituelle pour l'évaluation des programmes a été suivie. L'équipe d'évaluateurs était composée du professeur Hassan Benchekroun de l'Université McGill et le professeur Prosper Dovonon de l'Université Concordia.

R : 05-SAC-231103

Gilles Roy, appuyé par Denis Prud'homme, propose :

« Que le Sénat académique accepte les recommandations suivantes :

Recommandation 1

Que le secteur Économie procède à l'abolition de la spécialisation en économie et à la création d'un nouveau programme de majeure avec distinction en réduisant la proportion des cours obligatoires (du programme actuel).

Recommandation 2

Que le secteur économie élargisse l'offre de cours dans les programmes en économie en incorporant des cours pertinents offerts par d'autres unités académiques, notamment le cours Analyse des données et apprentissage automatique et le cours Élément de modélisation quantitative avancée.

Recommandation 3

Que le secteur économie tienne compte de l'ÉDI-D dans son enseignement, dans son curriculum et dans son recrutement de personnel enseignant afin d'attirer une population étudiante diversifiée.

Recommandation 4

Que le secteur économie distingue clairement dans le répertoire entre les cours à option en économie qui exigent des compétences en mathématiques et ceux qui n'en exigent pas afin de mieux orienter les personnes étudiantes provenant d'autres programmes (ex. science politique, sociologie).

Recommandation 5

Que le secteur économie collabore avec le Registrariat dans la préparation de la programmation des blocs pédagogiques afin que l'horaire des cours obligatoires en économie n'entre pas en conflit avec les cours dans d'autres programmes susceptibles d'intéresser les personnes inscrites aux programmes d'économie (ex. mathématiques, science politique, administration, aménagement des forêts, développement durable et zone côtière) et, qu'à titre de projet pilote, que le secteur économie en collaboration avec la Formation continue identifie des cours qui ont le potentiel d'être offerts aux personnes inscrites à temps partiel.

Recommandation 6

Que le secteur économie élabore des résultats d'apprentissage par cours et par programme avec le soutien du SASE.

Recommandation 7

Que la direction adjointe en économie organise des rencontres annuelles avec toutes les personnes inscrites aux programmes en économie dans le but de les conseiller sur leur choix de cours, d'une part, et de les informer sur les exigences des programmes de 2^e cycle en économie, d'autre part.

Recommandation 8

Que le secteur économie incorpore aux programmes en économie un stage en milieu de travail (optionnel) et un stage de recherche (optionnel) sanctionnés par des crédits.

Recommandation 9

Que, à l'intérieur d'un délai de 12 mois, un rapport d'étapes soit déposé au Comité conjoint de la planification (ou le nouveau sous-comité de la planification) (réforme 2023), rapport qui fera état de l'avancement des travaux. »

Vote sur R05

unanime

ADOPTÉE

10. RAPPORT DU COMITÉ DES RÈGLEMENTS**10.1 Mise à jour de la nomenclature des règlements universitaires du 1^{er} cycle et des cycles supérieurs**

Voir le Document E, p. 1-143

La vice-rectrice adjointe à l'enseignement et aux affaires professorales (VRAEAP), présidente du Comité des règlements, explique que le but de ce projet est de procéder à la mise à jour de la nomenclature des règlements universitaires afin qu'elle s'arrime avec les *Statuts et règlements*. Voici quelques exemples cités par la VRAEAP : la constituante devient le campus, le Conseil des gouverneurs est remplacé par le Conseil de l'Université, l'Éducation permanente change à Formation continue, les termes étudiantes et étudiants deviennent personnes étudiantes.

Il est adopté à l'amiable de modifier le libellé à la page 36 du document, plus précisément au dernier paragraphe du règlement 5.6.5. On lira alors : *La personne étudiante auditrice a les mêmes responsabilités que tout membre de la communauté universitaire en ce qui a trait à son comportement à l'Université. Elle se conforme aux règlements de l'Université.* Au règlement 4, il est également accepté à l'amiable de faire référence à *boissons alcoolisées* et non à *boissons alcooliques*. *

R : 06-SAC-231103

Gilles Roy, appuyé par Hélène Albert, propose :

« Que le Sénat académique accepte la mise à jour de la nomenclature des règlements universitaires du 1^{er} cycle et des cycles supérieurs, et ce, en tenant compte des modifications adoptées à l'amiable. »

Vote sur R06

Pour : 32

Contre : 1

ADOPTÉE

10.2 Modification aux règlements universitaires 31.1 et 32.1 – thèses par articles

Voir le Document F, p. 1-18

La VRAEAP indique que le projet porte sur la thèse par articles qui s'applique aux études supérieures. On souhaite établir un minimum exigé pour chaque cycle. Au 2^e cycle, on fait référence à un manuscrit d'article alors qu'au 3^e cycle, il est question d'un article accepté ainsi que d'un manuscrit. Dans ces règlements, les composantes de la thèse par articles sont également précisées (introduction, conclusion, bibliographie, contribution de la personne étudiante et des autres parties, etc.).

Lors de la discussion qui s'ensuit, il est précisé que rien n'empêche d'avoir des règlements particuliers selon la discipline à l'intérieur desquels trois articles seraient exigés au lieu de deux, par exemple. Le recteur et vice-chancelier fait une mise en garde et suggère de privilégier la qualité des articles à la quantité.

* Note : Après vérification dans Termium, il appert que dans le contexte du règlement, l'expression « boissons alcooliques » est la bonne.

La définition d'un manuscrit est aussi abordée. Selon le doyen de la Faculté des études supérieures et de la recherche (FESR), un manuscrit est la préparation d'un article en phase finale qui n'est pas nécessairement soumis et accepté. Afin qu'il n'y ait pas de confusion, le Sénat académique s'entend à l'amiable de préciser dans les textes « *manuscripts d'articles de recherche* » et ne pas seulement faire référence à « manuscrits ».

La version modifiée des règlements sera en vigueur le 1^{er} février 2024, soit lors de la publication du Répertoire. La secrétaire générale souligne l'importance d'avoir une clause grand-père pour les personnes étudiantes déjà inscrites à la thèse par articles.

R : 07-SAC-231103

Gilles Roy, appuyé par Hector Adégbidi, propose :

« Que le Sénat académique accepte les modifications proposées aux règlements universitaires 31.1 et 32.1 portant sur la thèse par articles, et ce, en étant plus précis lors de l'utilisation du terme manuscrit. »

Vote sur R07

unanime

ADOPTÉE

11. RAPPORT DU BUREAU DE DIRECTION DU SÉNAT ACADÉMIQUE

Voir le Document B, p. 1-3

11.1 Sanction des études – octobre 2023

La secrétaire générale rappelle qu'avec la réforme des comités du Sénat académique, les attributions du Comité d'attestation d'études ont été transférées au Bureau de direction du Sénat académique. Elle présente un rapport qui comprend la liste des 155 personnes finissantes qui ont obtenu leur diplôme lors de la remise du 15 octobre 2023.

12. NOMINATIONS AU COMITÉ CONSULTATIF DE SÉLECTION POUR LE POSTE DE VRER - RENOUVELLEMENT

Voir le Document G, p. 1-6

Le vice-recteur à l'enseignement et à la recherche déclare un conflit d'intérêts et quitte la salle pour ce point.

12.1 Deux professeures ou professeurs, membres du Sénat académique

R : 08-SAC-231103

Mises en candidature

Michel Soucy

Proposé par Hélène Albert

Christine Paulin

Proposée par Céline Surette

Michel Soucy et Christine Paulin sont élus membres du Comité consultatif de sélection pour le poste de VRER par acclamation.

12.2 Une étudiante ou un étudiant, membre du Sénat académique

R : 09-SAC-231103

Mise en candidature

Francis Bourgoin

Proposé par Yannick Boudreau

Francis Bourgoin est élu membre du Comité consultatif de sélection pour le poste de VRER par acclamation.

13. NOMINATIONS AUX COMITÉS DU SÉNAT ACADÉMIQUE

Voir le Document H, p. 1-5

13.1 Bureau de direction du Sénat académique

13.1.1 **Membre du corps professoral du campus d'Edmundston et membre du Sénat, élu par le Sénat**

R : 10-SAC-231103

Mise en candidature

Lacina Coulibaly

Proposé par Michel Soucy

Lacina Coulibaly est élu membre du Bureau de direction du Sénat académique par acclamation.

13.2 Conseil de la langue française

13.2.1 **Professeure ou professeur, membre du Sénat, élu par le Sénat**

R : 11-SAC-231103

Mise en candidature

Gervais Mbarga

Proposé par Hélène Albert

Gerbais Mbarga est élu membre du Conseil de la langue française par acclamation.

14. FORMATION – RÉFORME DES COMITÉS DU SÉNAT ACADÉMIQUE ET GOUVERNANCE UNIVERSITAIRE

Dans le cadre de la nouvelle stratégie, la secrétaire générale offre une formation portant sur la gouvernance universitaire. Elle présente le processus de prise de décision dans un contexte universitaire. Le système bicaméral sur lequel la gouvernance à l'Université de Moncton est basée est expliqué tout en précisant que la gouvernance est partagée par deux instances supérieures, soit le Conseil de l'Université et le Sénat académique. Les pouvoirs de ces deux entités sont discutés tout au long de la présentation. Une attention particulière est accordée aux attributions et aux pouvoirs des divers comités du Sénat académique.

15. DESTRUCTION DES FICHIERS EXCEL COMPRENANT LE DÉTAIL DES VOTES

R : 12-SAC-231103

Olivier Clarisse, appuyé par Pierre Philippe Ferguson, propose :

« Que les fichiers Excel comprenant le détail des votes soient détruits. »

Vote sur R12

unanime

ADOPTÉE

16. RAPPORT DU RECTEUR ET VICE-CHANCELIER

(Voir le Document I, p.1-15)

Le recteur et vice-chancelier présente divers éléments du plan opérationnel institutionnel. Cette présentation comprend quelques exemples de projets phares selon les différents chantiers de la planification stratégique (voir tableau ci-dessous).

Projets phares	Chantiers
Construction de résidences étudiantes sur les trois campus	Milieu de vie
Programme de leadership et de développement professionnel mettant l'accent sur la diversité et l'équité	Talents
Centre d'excellence en pédagogie universitaire et sur la créativité et l'engagement	Enseignement et recherche-développement-crédation
Création d'instituts de recherche	Enseignement et recherche-développement-crédation
Incubateur de résolution d'enjeux sociaux	Communautés
Modernisation de l'infrastructure numérique	Leadership organisationnel
Forum d'échanges intersectoriel, interculturel et intercampus	Leadership organisationnel

17. RÉUNION RÉGULIÈRE DU CONSEIL DE L'UNIVERSITÉ CDU-230923

Le recteur donne quelques faits saillants de la dernière réunion du Conseil de l'Université. Il y eut entre autres la présentation d'Isabelle Violette qui a mis en lumière ce que peut représenter une journée dans la vie d'une ou d'un professeur. Le Conseil a aussi procédé à la nouvelle appellation de la salle de spectacle du pavillon Jeanne-de-Valois, soit Salle de spectacle Viola-Léger. Concernant la dénomination de l'Université de Moncton, le recteur indique que le rapport sur l'état des lieux devrait être déposé au début novembre comme prévu. Le Conseil aura ensuite la tâche de décider d'initier ou non la réflexion sur la dénomination de l'Université.

18. AFFAIRES NOUVELLES

Aucune affaire nouvelle ne fut ajoutée.

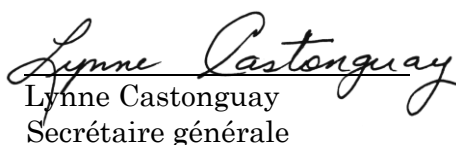
19. PROCHAINE RÉUNION RÉGULIÈRE

La prochaine réunion du Sénat académique aura lieu le vendredi 1^{er} décembre 2023 à 13 h 30.

20. CLÔTURE

La séance est levée à 12 h 7.


 Janice Comeau
 Secrétaire d'assemblée


 Lynne Castonguay
 Secrétaire générale

SAC-231103

ANNEXE 1

Transcription de la 273^e séance

du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 3 novembre 2023

Disponible sur le portail :

<https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>

Transcription préparée par

**Suzanne Beaulieu
PRO DOCUMENTS
Dieppe (Nouveau-Brunswick)**



SAC-231103

ANNEXE 2

Enregistrement de la 273^e séance

du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 3 novembre 2023

**Enregistrement déposé aux
Services des archives de l'Université de Moncton**



SAC-231103

ANNEXE 3

Documents de la 273^e séance

du

SÉNAT ACADÉMIQUE

Le 3 novembre 2023

Documents déposés sur le portail :

<https://www.umoncton.ca/gouvernance/senat-proces-verbaux>

